



Présentation du salon EUROPEAN SEAFOOD EXPOSITION (Information commerciale de Diversified Business Communications)

L'European Seafood Exposition est le plus grand salon international spécialisé pour les filières pêche et aquaculture.

1 600 exposants provenant de 140 pays ont participé à l'édition 2009.

Ses visiteurs sont fidèles et viennent de plus de 100 pays, ce sont notamment les principaux acheteurs de l'industrie (parmi les visiteurs de l'ESE, plus de huit personnes sur dix effectuent ou influencent les décisions d'achat de leurs sociétés).

Le montant moyen annuel dépensé par chaque société visitant l'ESE pour ses achats de produits de la mer représente 2 millions d'euros.

Que vous commercialisiez un produit vivant, frais, congelé, à valeur ajoutée, en conserve, sous votre marque ou destiné à la distribution, l'ESE vous offre l'accès direct le plus lucratif et le plus logique au marché mondial.

En exposant à l'ESE, votre société peut **faire mieux connaître ses produits dans différents pays**, conclure des ventes au salon même et créer des contacts commerciaux au niveau du marché mondial.

L'ESE permet de **rencontrer des dirigeants et décideurs**, dans les domaines de la vente en gros, de la vente au détail, de la transformation, de la distribution et de l'import/export.

Plus de neuf visiteurs sur dix ont indiqué qu'ils comptaient absolument ou probablement revenir à l'ESE.

Coordonnées des organisateurs : Diversified Business Communications

E-Mail : food@divcom.com

Tél : 00 1 207 842 5504

Fax : 00 1 207 842 5505

121 Free Street

PO Box 7437

Portland, Maine 04112-7437

USA



FranceAgriMer

**CRITERES DE PRIORITE POUR LA SELECTION DES ENTREPRISES
PARTICIPANTES AU PAVILLON FRANCE**

OBJECTIFS :

- **Fédérer les entreprises françaises** afin de présenter une gamme ouverte et équilibrée de l'offre.
- **Mettre en avant la spécificité des produits nationaux, la valeur ajoutée française.**
- **Accompagner les entreprises dans leur démarche commerciale** et faciliter leur présence sur un même lieu.

ORDRE DE PRIORITÉ DANS LA SÉLECTION DES ENTREPRISES :

- **Entreprises produisant ou transformant des produits de nos côtes.**
Dans ce cadre, la demande de participation des entreprises de négoce sur le pavillon français ne pourra être retenue.
- **Entreprises développant des signes officiels de qualité ou d'identification.**
- **Entreprises orientées vers l'exportation, dynamiques et innovantes.**

FranceAgriMer veillera à respecter un équilibre dans la représentation des entreprises afin d'éviter qu'un même type de produit soit trop fortement présent.

Ainsi, il sera demandé aux entreprises de mettre en avant l'origine des produits ou le savoir-faire français sur leur stand (panneaux d'information).

